



### Le mot du maire

L  
e  
P  
e  
t  
i  
t  
J  
o  
u  
r  
n  
a  
l

Nous y sommes !

Nous achevons un début d'année animé par les périodes électorales où nos communes rurales (et c'est le cas pour la nôtre) n'ont pas eu à rougir de leur taux de participation. Bravo à toutes et à tous pour l'intérêt que vous portez à ces échéances démocratiques !

L'été et les vacances sont là sous un soleil et des chaleurs marquées ces derniers jours qui nous rappellent ô combien nous devons être attentifs à l'eau. Cette ressource bien présente dans nos montagnes montre des signes de faiblesse...les renforcements et reprises des réseaux sont en cours sur la commune afin de rendre encore plus efficiente la desserte et le partage de ce précieux liquide.

Nous y sommes aussi car, après maints et maints rebondissements, l'antenne de téléphonie mobile va (enfin) être mise en service cet automne !

Et, alors que l'adressage entre dans sa phase finale et que nos chantiers de voirie se terminent ... de nouveaux projets de rénovation et réhabilitation de nos bâtis communaux voient le jour... Ne pas laisser à l'abandon ce patrimoine de nos campagnes et anticiper pour faire face au défi énergétique des prochaines années, savantes alchimies en vue !

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et profiter au plus près des animations diverses et variées qui vous sont proposées (chalet du Meygal, expo, randos...)

Vivre dans des paysages préservés et variés, animés par des acteurs fidèles et motivés, là aussi, nous y sommes !

Bonne lecture !

Jean Pierre Sabatier - Maire de Queyrières

# QUEYRIÈRES

### Sommaire

Les informations de la commune.....	2
Les conseils municipaux.....	6
Les informations des commissions.....	14
Le mot des associations.....	18
L'école.....	21
Portrait.....	24



## Les informations de la Commune

### Informations générales

#### Accueil en mairie :

Lundi : 08h30 à 12h et 13h30 à 17h00

Mardi : 08h30 à 12h et 13h30 à 17h00

Jeudi : 08h30 à 12h et 13h30 à 17h00

Vendredi : 14h00 à 17h

Le samedi de 10h à 12h le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois

#### **Le secrétariat de la mairie sera fermé du lundi 11 juillet au samedi 23 juillet.**

Vous pouvez trouver beaucoup de renseignements utiles pour les démarches administratives sur le site Internet de la Commune [www.queyrieres.fr](http://www.queyrieres.fr) ou contacter la mairie par mail à [mairie.queyrieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.queyrieres@wanadoo.fr) ou par téléphone au : **04 71 57 60 90**, la permanence élus ayant lieu chaque samedi de 10h à 12h.

Nous tenons tout d'abord à adresser toutes nos félicitations à Caroline Massard et Vincent Joubert qui ont célébré leur union le samedi 16 juillet au Pertuis, en présence des maires des communes de Queyrières et de Chamalières-sur-Loire pour lesquelles Caroline est secrétaire.



### Eco points

#### **Collecte et traitement des ordures ménagères**

Les ordures ménagères sont collectées dans le bac marron, les produits recyclables dans les bacs jaunes, le verre dans les colonnes à verre.

Un bac est en place à l'éco-point près du hangar communal pour les cartons.

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) Emblavez Meygal, dont la Commune fait partie, assure le ramassage.

Le volume des bacs a été augmenté pour que la collecte des Ordures Ménagères ne se fasse dans les zones isolées à desserte difficile ou complexe que toutes les deux semaines. (Aspect réglementaire, économie d'énergie et de main d'œuvre)

Pour les bacs jaunes, la collecte est prévue toutes les deux semaines, mais en fonction de l'utilisation été, hiver et de la fréquence de remplissage, l'intervalle peut être réduit.

Les colonnes à verre sont collectées par un sous-traitant selon une fréquence pré établie.

Si vous constatez qu'un container est plein, contactez directement le SICTOM au 04 71 57 40 64 pour qu'il fasse la demande auprès du fournisseur.

Les verres de récupération sont acheminés sur St Étienne dans une fonderie.

Les ordures ménagères et la collecte sélective sont ensuite triées par la société ALTRIUM à Polignac.



Les déchetteries de St Julien-Chapteuil et St Germain-Laprade sont à la disposition des habitants, leur utilisation est croissante d'année en année.  
(+ 18 % de 2020 à 2021)

En fonction de l'activité (période COVID par exemple), du prix de revente des produits recyclés, du coût des carburants et du traitement des déchets, le coût du service varie et devrait malheureusement croître dans les années à venir.  
(voir tableau ci-dessous établi par le SICTOM Emblavez Meygal )

SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses (Collecte, déchetterie, traitement...)	2 314 065 €	2 234 926 €	2 251 558 €	2 341 839 €	2 644 589 €
Recettes (Soutiens et reprises)	253 525 €	293 983 €	284 288 €	311 082 €	281 267 €
Coût (Dépenses - Recettes)	2 060 540 €	1 940 943 €	1 967 270 €	2 030 757 €	2 363 322 €
Déchets collectés (tonnes)	10 358	10 858	11 120	11 043	12 108
Coût du service à la tonne	199 €	179 €	177 €	184 €	195 €
Population desservie	22 299	22 356	22 385	22 440	22 520
Coût du service par habitant	92 €	87 €	88 €	90 €	105,00 €

Le recyclage et le réemploi sont des gestes très importants au niveau environnement qui contribuent à l'économie des matières premières et ont un coût.

Chacun doit veiller à ce que le tri soit fait de manière rigoureuse.

## Service National Universel (SNU)



Des jeunes volontaires (environ 180) de la région Auvergne Rhône Alpes ont effectué un séjour du 12 au 24 juin 2022 au Lycée George Sand, ceci afin de se préparer à leur vie d'adulte et appréhender les valeurs de responsabilité collective et d'engagement.

Dimanche 19 juin, ils étaient présents pour des activités sportives au communal du Coudert et de la Baissaille ; ils ont beaucoup apprécié les lieux et les activités mises en place.

Un deuxième groupe fera ce type de stage du 03 au 15 juillet et sera présent le dimanche 10 juillet à Queyrières pour les mêmes activités.

## Patrimoine



La Commune de Queyrières a répondu à un appel à projets - insertion et patrimoine - ayant pour objectif de restaurer le patrimoine en favorisant le retour à l'emploi grâce au soutien de la fondation du patrimoine et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les deux chantiers proposés, avec l'association d'insertion de St Julien-Chapteuil « MEYGAL Insertion Travail » sont la restauration des deux croix ; une à l'entrée du bourg, l'autre face à la mairie.

Nous saurons à l'automne si notre projet est retenu et quelle part de financement sera demandée à la Commune.

## Tourisme

Queyrières est un site remarquable, nous n'en doutons pas ! La preuve en est : notre village fait partie des 10 sites sélectionnés pour apparaître dans les matinales France Bleu, diffusées de 7h à 9h sur la chaîne de télévision France 3 !



Les images ont été filmées par drone au mois de mai, elles viendront illustrer les coupures musicales durant l'émission quotidienne.

Dans cet esprit, sur le site de Raffy :

- Une fenêtre paysagère a été créée lors de la journée de l'environnement, à l'automne dernier,
- Une petite parcelle de délaissé, à cet endroit, le long de la départementale a été rachetée par la commune.

L'idée étant de mettre en valeur le point de vue remarquable du site de Raffy, qui est traversé par le chemin de St Jacques et celui de St Régis !



## Cérémonie du 8 mai

Les nombreux participants à cette matinée sont ensuite descendus au cimetière pour déposer une gerbe au monument aux morts et rendre hommage aux morts de toutes les guerres.



Les enfants du village ont chanté la Marseillaise accompagnés de l'assistance.

## Téléphonie mobile



Pour relier l'antenne de téléphonie mobile à l'arrivée de la fibre optique devant l'assemblée de la Chaud, la mise en place de gaines enterrées dans une micro-tranchée, avant la pose de la fibre optique est nécessaire.

Ces travaux de Génie Civil devaient débuter en janvier 2022. Pour des raisons d'hygiène, de sécurité et d'environnement, une analyse de goudron avec recherche d'amiante a été exigée. Mi-juin, dès que les résultats ont confirmé l'absence d'amiante, les travaux ont pu débuter avec l'enfouissement des gaines.

Le planning prévisionnel d'Orange communiqué par la Région est le suivant :

- le raccordement de la fibre optique et des émetteurs en août,
- la mise en service commercial début octobre

## Environnement

### Les projets énergie renouvelable





Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment ancien de l'école présentant des contraintes techniques de mise en œuvre importantes : cheminées existantes, tuiles fragiles, une autre solution est proposée par ERE 43.

La mise en place sur le bâtiment plus récent de l'école devrait se faire cet été.

Une étude est en cours avec la Communauté de Communes pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du hangar communal.

## Syndicat des eaux – Service de l'eau et de l'assainissement



### La gestion de l'eau

Même si nous avons eu quelques orages récemment, la sécheresse ne vous a pas échappé. La preuve vous en est donnée lorsque vous constatez que les baches près de la mairie, des Drayes ou du Mas, ne coulent presque plus, puisqu'ils sont alimentés par le surplus du réseau d'eau potable.

Pour préserver les utilisations prioritaires de l'eau (santé, sécurité civile et approvisionnement en eau potable), des restrictions d'eau graduelles et temporaires sont déclenchées progressivement par les préfets en fonction de 4 niveaux de gravité de la sécheresse : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise.

Depuis le 20 juin 2022, pour faire suite à la consultation du comité ressource en eau, le préfet de la Haute-Loire a décidé et maintenu le passage en ALERTE sur l'ensemble du département. Cela signifie que

#### 1) Sont interdits :

- L'arrosage des jardins d'agrément,
- L'arrosage des pelouses,
- L'arrosage des espaces verts qu'ils soient publics ou privés,
- Le lavage des véhicules hors installations professionnelles à haute pression ou à recyclage d'eau,
- Le nettoyage des extérieurs des bâtiments (murs, toitures, sols...),
- Le remplissage en eau et le renouvellement de l'eau des piscines des particuliers sauf pour le premier remplissage après la construction,

#### 2) Sont interdits de 8 heures à 20 heures :

- L'arrosage des terrains de sports de toute nature ;
- L'arrosage des potagers.

#### 3) Sont interdits de 10 heures à 18 heures :

- Les prélèvements pour l'irrigation, y compris ceux effectués à partir des canaux et dérivations ;
- L'irrigation des prairies.

Compte tenu de cet état de fait, chacun d'entre nous peut aussi agir en adoptant les bons réflexes :

- ✓ J'évite de laisser couler l'eau, je prends une douche courte plutôt qu'un bain,
- ✓ Je limite les arrosages de mon jardin, et je le paille avec des déchets verts comme ceux de la tonte, j'utilise les eaux de pluie ou de récupération (eau de rinçage des légumes, ...). Je peux, dans la maison mettre un arrosoir ou une bouteille près des points d'eau pour récupérer l'eau froide qui coule avant l'eau chaude d'autant plus que le chauffe-eau est loin,
- ✓ J'utilise mes appareils de lavage à plein,
- ✓ J'installe des équipements économes en eau (réducteurs de pression, chasse d'eau à double commande, mousseur hydro-économe, ...),

**SÉCHERESSE**  
AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU

**USAGE DOMESTIQUE**

- Éviter de laisser couler l'eau
- Limiter les arrosages des jardins
- Utiliser les appareils de lavage à plein
- Installer des équipements économes en eau

**COLLECTIVITÉS**

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers

**INDUSTRIE**

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés

**AGRICULTURE**

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements



✓ ...

## L'eau est une ressource rare, alors économisons la !

Pour toute question concernant votre approvisionnement en eau, votre interlocuteur est la Société de Gestion des Eaux du Velay (SGEV) au 04 71 02 12 13 ou sur le site <http://www.sgev.fr/>

## Etat Civil

### Naissance(s)

Avis de naissance de MENDES DA COSTA Livio, Manuel, Régis le 04/03/2022 au Puy en Velay

### Décès(s)

Avis de décès le 24 mai 2022 de Mme CLASTRE née CHAPUIS Odette, Marie, Louise (née le 23 septembre 1947)

# Les Conseils Municipaux

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2022

Secrétaire de séance : Cyril MARIN

### 1 – Approbation du compte de gestion 2021 de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par les comptables pour l'exercice 2021.

### 2 – Approbation du compte administratif 2021 de la commune

Le Maire ne participant pas au vote, et sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, le compte administratif est adopté à l'unanimité de même que les résultats définitifs.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
PREVISIONS	197 886.45 €	477 228.44 €	675 114.89 €
TITRES EMIS	71 601.65 €	498 469.31 €	570 070.96 €
REDUCTIONS TITRES			
RECETTES NETTES	71 601.65 €	498 469.31 €	570 070.96 €
<b>DEPENSES</b>			
PREVISIONS	197 886.45 €	477 228.44 €	675 114.89 €
MANDATS EMIS	77 763.45 €	279 481.10 €	357 244.55 €
ANNULATIONS			
DEPENSES NETTES	77 763.45 €	279 481.10 €	357 244.55 €
RESULTAT EXERCICE	- 6 161.80 €	<b>218 988.21 €</b>	<b>212 826.41 €</b>

### 3 – Affectation du résultat de la commune

Suite aux résultats du compte administratif, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT DE L'EXERCICE CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE CA 2021	RESTES A REALISER CA 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 23 838.49 €		17 676.69 €	111 149.44 € 55 189.00 €	-55 960.44 €	- 62 122.24 €
FONCT	205 225.43 €	100 000.00 €	65 089.43 €			170 314.86 €

Affectation en Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 62 122.24 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 108 192.62 €

### 4 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Les taux de taxes restent inchangés par rapport à 2021.



	Bases	Taux	Montant
Taxe foncière bâti	345 300 €	32,45 %	112 050 €
Taxe foncière non bâti	31 800 €	83,10 %	26 426 €
			<b>138 476 €</b>

#### 5 – Vote du budget primitif 2022 de la commune

FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	126 248 €	013 - Atténuation de charges	1 000 €
012 - Charges de personnel	139 160 €	70 - Produits des services	46 251 €
014 - Atténuations de produits	30 795 €	73 - Impôts et taxes	187 886 €
65 - Autres charges de gestion courante	36 297 €	74 - Dotations et participations	94 603 €
66 - Charges financières	3 425 €	75 - Autres produits de gestion courante	24 600 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	76 - Produits financiers	0 €
022 - Dépenses imprévues	25 194 €	77 - Produits exceptionnels	0 €
<i>Sous- total</i>	<i>361 120 €</i>	<i>Sous- total</i>	<i>354 340 €</i>
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 413 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	0 €
043 - Opérations d'ordre de la SI	0 €	043 - Opérations d'ordre de la SF	0 €
023 - Vir. vers Section Investissement	100 000 €	002 – Excédent fonctionnement reporté	108 193 €
<i>Sous- total</i>	<i>101 413 €</i>	<i>Sous- total</i>	<i>108 193 €</i>
<b>Total dépenses Fonctionnement</b>	<b>462 533 €</b>	<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>462 533 €</b>
INVESTISSEMENTS			
001 - Déficit d'investissement	6 162 €	001 - Excédent d'investissement	0 €
16 Emprunts et dettes assimilées	20 368 €	1068 - Affectation du résultat	62 122 €
20 - Immobilisations	15 240 €	021 - Vir. depuis Section Fonctionnement	100 000 €
21 - Travaux	73 199 €	10222 - FCTVA	4 956 €
		10226 - Taxe aménagement	4 000 €
26 - Participations	0 €	13 - Subvention	5 598 €
020 - Dépenses imprévues	8 161 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	0 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	1 413 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €	041 - Opérations patrimoniales	0 €
		024 - Prix cession immobilisations	1 000 €
Restes à réaliser	111 149 €	Restes à réaliser	55 189 €
<b>Total dépenses Investissement</b>	<b>234 279 €</b>	<b>Total recettes Investissement</b>	<b>234 279 €</b>
<b>Total général</b>	<b>696 811 €</b>	<b>Total général</b>	<b>696 811 €</b>

#### 6 – Approbation du compte de gestion 2021 de la régie de transport

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par les comptables pour l'exercice 2021.

#### 7 – Approbation du compte administratif 2021 de la régie de transport

Le Maire ne participant pas au vote, et sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, le compte administratif est adopté à l'unanimité de même que les résultats définitifs.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
PREVISIONS	36 309.84 €	50 133.45 €	86 443.29 €
TITRES EMIS	4 880.00 €	36 576.15 €	41 456.15 €
REDUCTIONS TITRES			
RECETTES NETTES	4 880,00 €	36 576.15 €	41 456.15 €
<b>DEPENSES</b>			
PREVISIONS	36 309.84 €	50 133.45 €	86 443.29 €
MANDATS EMIS	0 €	28 711.11 €	28 711.11 €
ANNULATIONS		2 704.74 €	2 704.74 €
DEPENSES NETTES	0 €	26 006.37 €	26 006.37 €
RESULTAT EXERCICE	<b>4 880,00 €</b>	<b>10 569.78 €</b>	<b>15 449.78 €</b>



## 8 – Affectation du résultat de la régie de transport

Suite aux résultats du compte administratif, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	31 429.84 €	- €	4 880.00 €	- €	- €	36 309.84 €
				- €		
FONCT	24 333.45 €	- €	10 569.78 €			34 903.23 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 34 903.23 €

## 9 – Vote du budget primitif 2022 de la régie de transport

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges générales	15 000.00 €	70 Rembt pers + loc bus	2 000.00 €
012 charges de personnel	23 000.00 €	74 région et com com	8 978.53 €
67 charges exceptionnelles	1 500.00 €		
022 dépenses imprévues	1 500.00 €	002 EXCEDENT REPORTE	34 903.23 €
042 amortissements	4 881.76 €		
<b>TOTAL</b>	<b>45 881.76 €</b>		<b>45 881.76 €</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
21 IMMOBILISATIONS	39 291.60 €	001 Excédent invest	36 309.84 €
020 dépenses imprévues	1 900.00 €	040 Amortissements	4 881.76 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 191.60 €</b>		<b>41 191.60 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>87 073.36 €</b>		<b>87 073.36 €</b>

## 10 – Renouvellement de la licence pour le transport public routier des personnes

Monsieur le Maire explique que la licence pour le transport public routier des personnes arrivant à son terme le 13 juin 2022, il convient de la renouveler pour les 5 ans à venir, soit du 14 juin 2022 au 13 juin 2027.

Adopté à l'unanimité

## 11 – Approbation de l'assiette des coupes 2021 pour les forêts relevant du régime forestier

L'ONF propose un programme de coupe pour l'année 2021, pour les forêts relevant du régime forestier, la coupe de bois devant être effectuée en 2022.

Les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Adopté à l'unanimité

## 12 – Travaux d'extension sur les réseaux d'eau du lieu-dit « Le Fournial »

Dans la cadre d'une extension de réseau d'eau potable au Fournial, le syndicat « Les eaux du Velay » demande une participation de la commune de 800 € HT.

Adopté à l'unanimité

## 13 – Subvention école

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions habituelles à l'école





250 € pour les voyages scolaires de l'école

250 € pour l'achat de jouets pour Noël

90 € pour la confection du pain d'épices

Adopté à l'unanimité

**14 – Instauration de la RODP due par les opérateurs de communications électroniques et confiée au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle de ladite redevance**

L'instauration de la redevance d'occupation du domaine public au tarif suivant :

	ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41,29	55,05	Non plafonné	27,53
Domaine public non routier communal	1 376,33	1 376,33	Non plafonné	894,61
<i>POUR INFORMATION : AUTRES DOMAINES POSSIBLES</i>				
Autoroutier	412,90	55,05	Non plafonné	27,53
Fluvial	1 376,33	1 376,33	Non plafonné	894,61
Ferroviaire	4 128,98	4 128,98	Non plafonné	894,61
Maritime	Non plafonné			

\* On entend par « artère » : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Chaque année ces montants seront revaloriser en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics. La commune confie la collecte, la gestion et le contrôle des RODP télécommunications dues sur le territoire de la commune de QUEYRIERES au syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire aura aussi la responsabilité de représenter la commune de QUEYRIERES auprès des opérateurs et la charge du recouvrement des RODP télécommunications dues en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Adopté à l'unanimité

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 avril 2022**

Secrétaire de séance : Louis-Jacques RIEU

**1 – Vente parcelle à Mme BET et M. MARCHAND au lieu-dit « Le Fournial »**

Mme BET Fanny et M. MARCHAND Olivier souhaitent acquérir la parcelle B 772 d'une superficie de 1 986 m<sup>2</sup> située au lieu-dit « Le Fournial », appartenant à la commune pour la somme de 56 000 €.

Le conseil accepte de vendre la parcelle à l'unanimité

**2 – Vente parcelle à Mme BONNIFAY et M. DEBARD au lieu-dit « Le Fournial »**

Mme BONNIFAY Jessica et M. DEBARD Camille souhaitent acquérir la parcelle B 773 d'une superficie de 511 m<sup>2</sup> située au lieu-dit « Le Fournial », appartenant à la commune pour la somme de 1 022 €.

Le conseil accepte de vendre la parcelle à l'unanimité

**3 – Vote du budget primitif 2022 de la commune – annule et remplace la délibération du 8 avril 2022**

La délibération du 8 avril 2022 ayant des montant arrondis, il convient de reprendre la délibération avec les bons montants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>
-----------------------



011 - Charges à caractère général	126 248.36 €	013 - Atténuation de charges	1 000.00 €
012 - Charges de personnel	139 160.00 €	70 - Produits des services	46 251.34 €
014 - Atténuations de produits	30 795.00 €	73 - Impôts et taxes	187 886.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	36 296.73 €	74 - Dotations et participations	94 602.94 €
66 - Charges financières	3 425.28 €	75 - Autres produits de gestion courante	24 600.00 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	76 - Produits financiers	0 €
022 - Dépenses imprévues	25 194.40 €	77 - Produits exceptionnels	0 €
<i>Sous- total</i>	<b>361 119.77 €</b>	<i>Sous-total</i>	<b>354 340.28 €</b>
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 413.13 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	0 €
043 - Opérations d'ordre de la SI	0 €	043 - Opérations d'ordre de la SF	0 €
023 - Vir. vers Section Investissement	100 000.00 €	002 - Excédent fonctionnement reporté	108 192.62 €
<i>Sous- total</i>	<b>101 413.13 €</b>	<i>Sous- total</i>	<b>108 192.62 €</b>
<b>Total dépenses Fonctionnement</b>	<b>462 532.90 €</b>	<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>462 532.90 €</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>			
001 - Déficit d'investissement	6 161.80 €	001 - Excédent d'investissement	0 €
16 Emprunts et dettes assimilées	20 368.24 €	1068 - Affectation du résultat	62 122.24 €
20 - Immobilisations	15 240.00 €	021 - Vir. depuis Section Fonctionnement	100 000.00 €
21 - Travaux	73 198.51 €	10222 - FCTVA	4 955.83 €
		10226 - Taxe aménagement	4 000.00 €
26 - Participations	0 €	13 - Subvention	5 598.30 €
020 - Dépenses imprévues	8 160.51 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	0 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	1 413.13 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €	041 - Opérations patrimoniales	0 €
		024 - Prix cession immobilisations	1 000.00 €
Restes à réaliser	111 149.44 €	Restes à réaliser	55 189.00 €
<b>Total dépenses Investissement</b>	<b>234 278.50 €</b>	<b>Total recettes Investissement</b>	<b>234 278.50 €</b>
<b>Total général</b>	<b>696 811.40 €</b>	<b>Total général</b>	<b>696 811.40 €</b>

#### 4 – Achat parcelle à M. CHAMBLAS Gérard au lieu-dit « Raffy »

La commune souhaite acquérir la parcelle A 723 situées à « Raffy », appartenant à M. CHAMBLAS Gérard, d'une superficie de 505 m<sup>2</sup> pour la somme de 500 € avec régularisation par un acte notarié à la charge de la commune.

Le conseil accepte d'acheter la parcelle à l'unanimité

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2022

Secrétaire de séance : Louis-Jacques RIEU

#### 1 – Délibération relative au temps de travail et à l'organisation du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillés = Nb de jours x 7 heures	1596 h (Arrondi à 1600 h)
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1607 heures

Ce montant sera proratisé pour les personnes à temps non-complet. Ce montant dépend aussi du cycle de travail, des congés annuels, des jours de fractionnement et de la journée de solidarité.



Accepté à l'unanimité

**2 – Achat parcelle à M. CHAMBLAS Gérard au lieu-dit « Raffy » - Portant modification de la délibération du 23 avril 2022**

La délibération du 23 avril 2022, n'étant pas assez précise, il convient de la modifier. L'acte sera édité par Le Maire et signé le 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Le conseil accepte les modifications.

**3 - Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 de la commune - Annule et remplace la délibération du 8 avril 2022**

Lors de l'affectation du résultat, il y a eu une erreur, et qu'il convient de modifier cette affectation de la manière suivante :

	RESULTAT DE L'EXERCICE CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE CA 2021	RESTES A REALISER CA 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 23 838.49 €		17 676.69 €	111 149.44 €	-55 960.44 €	- 62 122.24 €
				55 189.00 €		
FONCT	205 225.43 €	51 326.65 €	65 089.43 €			218 988.21 €

Affectation en Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 100 000 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 118 988.21€

Le conseil accepte les modifications.

**4 – vote du budget primitif 2022 de la commune – Annule et remplace la délibération du 23 avril 2022**

Etant donnée que l'affectation du résultat vient d'être modifiée, cela vient également modifier le budget de la commune 2022. Il y a lieu de retifier la délibération du 23 avril 2022 de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	136 290.77 €	013 - Atténuation de charges	1 000.00 €
012 - Charges de personnel	139 160.00 €	70 - Produits des services	46 251.34 €
014 - Atténuations de produits	30 795.00 €	73 - Impôts et taxes	187 886.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	36 296.73 €	74 - Dotations et participations	94 602.94 €
66 - Charges financières	3 425.28 €	75 - Autres produits de gestion courante	24 600.00 €
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	76 - Produits financiers	0.00 €
022 - Dépenses imprévues	25 947.58 €	77 - Produits exceptionnels	0.00 €
<i>Sous- total</i>	<i>371 915.36 €</i>	<i>Sous-total</i>	<i>354 340.28 €</i>
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 413.13 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
043 - Opérations d'ordre de la SI	0.00 €	043 - Opérations d'ordre de la SF	0.00 €
023 - Vir. vers Section Investissement	100 000.00 €	002 - Excédent fonctionnement reporté	118 988.21 €
<i>Sous- total</i>	<i>101 413.13 €</i>	<i>Sous- total</i>	<i>118 988.21 €</i>
<b>Total dépenses Fonctionnement</b>	<b>473 328.49 €</b>	<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>473 328.49 €</b>
INVESTISSEMENTS			
001 - Déficit d'investissement	6 161.80 €	001 - Excédent d'investissement	0.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	20 368.24 €	1068 - Affectation du résultat	100 000.00 €
20 - Immobilisations	15 240.00 €	021 - Vir. depuis Section Fonctionnement	100 000.00 €
21 - Travaux	108 433.64 €	10222 - FCTVA	4 955.83 €
		10226 - Taxe aménagement	4 000.00 €
26 - Participations	0.00 €	13 - Subvention	5 598.30 €
020 - Dépenses imprévues	10 803.14 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	1 413.13 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
		024 - Prix cession immobilisations	1 000.00 €
Restes à réaliser	111 149.44 €	Restes à réaliser	55 189.00 €



<b>Total dépenses Investissement</b>	<b>272 156.26 €</b>	<b>Total recettes Investissement</b>	<b>272 156.26 €</b>
<b>Total général</b>	<b>745 484.75 €</b>	<b>Total général</b>	<b>745 484.75 €</b>

Le conseil accepte les modifications.

#### 5 – Adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire

Le conseil départemental de la Haute-Loire veut créer entre le Département, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes, une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire. Cette structure va permettre aux adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines suivants :

- Assainissement collectif ;
- Alimentation en eau potable ;
- Protection de la ressource en eau ;
- Gestion des eaux pluviales ;
- Défense Extérieure contre l'Incendie ;
- Qualité des eaux superficielles ;
- Profil des eaux de baignade ;
- Aménagement (espaces publics, projets urbains, ...) ;
- Voirie et ouvrages d'art ;
- Construction, réhabilitation, extension d'équipements publics (mairie, établissements d'enseignements ou périscolaires, équipements sportifs et culturels, équipements touristiques, aires de covoiturages, etc.) ;
- Equipements ou stratégies touristiques ;
- Informatique sous l'angle sécurité des systèmes d'information (configuration des infrastructures, systèmes d'exploitation, logiciels standards utilisés, conditions de sécurité d'accès aux applications, sécurité Internet, politiques de sauvegarde et d'archivage).

L'adhésion s'élève à 100 € pour 2022 et 2023

Accepté à l'unanimité

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : M. Jean-Pierre SABATIER, Maire,

MM. Louis-Jacques RIEU, M. Guillaume MICHEL Adjoints.

Mmes Manuela DA COSTA FERNANDES et Anne HARDY conseillères municipales

MM. André GAUTHIER et Cyril MARIN Conseillers municipaux

Représentés : Christophe CHAUPUIS a donné pouvoir à Mme Manuela DA COSTA FERNANDES

Eric DELEAU a donné pouvoir à M Cyril MARIN

Yann DEMARS a donné pouvoir à M Guillaume MICHEL

Secrétaire de séance : Louis-Jacques RIEU

1 – Achat parcelle à Mr DE CLIPPEL Xavier au lieu-dit « le bourg » - voté à l'unanimité

Le maire propose au conseil municipal d'acheter la partie EST de la parcelle B 24 de Mr DE CLIPPEL Xavier. Cette parcelle d'une superficie de 140 m<sup>2</sup> est située au bourg.

Cette acquisition se fera pour un montant de 2 800 € avec régularisation par un acte administratif à la charge de la commune.

Cet acte sera édité par M SABATIER et signé par M MICHEL, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Accepte** la proposition
- **Autorise** Le Maire à éditer et valider l'acte qui s'en découle.
- **Autorise** M MICHEL, 1<sup>er</sup> adjoint au maire à signer l'acte
- **Charge** Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.
- **Charge** Le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition

2 – Publicité des actes de la commune de Queyrières - voté à l'unanimité



Monsieur le maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Néanmoins, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication parmi les suivants :

- Soit par l’affichage ;
- Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d’Etat ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Décide** de continuer la publicité des actes par affichage
- **Charge** le maire de mettre en application cette mesure à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022

3 - Inscription des itinéraires au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) - voté à l’unanimité

Le Conseil municipal de Queyrières est informé que le Conseil Départemental de la Haute-Loire est engagé dans la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) afin de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre en préservant les itinéraires.

Cette initiative permet le lancement de la procédure de consultation des communes dans le cadre de la révision du PDIPR prévue par l'article 56 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983.

La circulaire du 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983 déléguant au Département la compétence du PDIPR précise que le Conseil municipal doit émettre un avis sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Par cette délibération, la commune de Queyrières s'engage à respecter les obligations lui incombant sur les chemins inscrits, à savoir notamment le maintien de l'accès des chemins ruraux aux randonneurs et la non-aliénation ou la suppression de chemins ou tronçons de chemins inscrits au PDIPR sans proposer préalablement un itinéraire de substitution au Conseil Départemental.

Après avoir pris connaissance de la révision du PDIPR, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **Rappelle** l’intérêt général du PDIPR pour la protection des chemins et la valorisation de son territoire à travers la randonnée. Il prend acte du PDIPR proposé par le Département ;
- **Décide** de donner un avis favorable sur l’inscription au PDIPR des circuits de randonnée proposés sur le territoire communal, et d’inscrire au PDIPR, les chemins suivants :
  - Du chemin de **grande randonnée GR N°40**, dénommé chemin de « Tour des Volcans du Velay »
  - Du chemin de **grande randonnée GR N°65**, dénommé chemin de « Chemin de St-Jacques de Compostelle »
  - Du chemin de **grande randonnée GR N°430**, dénommé chemin de « Chemin de St-Regis »
  - Du chemin de **petite randonnée PR N° 189**, dénommé chemin de « Le tour du Meygal »
  - Du chemin de **petite randonnée PR N° 199**, dénommé chemin de « Monedeyres 2 »
- **Prend acte** du fait que les tronçons des chemins situés sur des parcelles privées (figurant en rouge sur les cartes réalisées par le Département) ne sont pas inscrits au PDIPR ;
- **S’engage** à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR ;
- **S’engage** à inscrire les itinéraires concernés et la volonté de les pérenniser dans les documents d’urbanisme lors d’une prochaine révision ou de leur élaboration (SCOT, PLU, PADD, DOG, PDU) ;
- **S’engage** en cas d’aliénation ou de suppression d’un chemin ou d’un tronçon de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé.





## Les informations des commissions

### Adressage

Après avoir défini les types de voies, la commission extra-municipale a fait le choix de proposer des noms afin de préparer les réunions de secteurs. Ces réunions ont eu lieu sur le mois d'avril et début mai.

Votre participation a été riche en échanges. Ces moments nous ont permis de découvrir, pour certains, ou se remémorer, pour d'autres, les anecdotes et histoires de nos hameaux. Les noms choisis permettent de perpétuer l'histoire de notre village mais aussi de faire revivre les noms utilisés jadis pour définir des coins chargés d'histoires.

Le Conseil Municipal va procéder au vote des noms choisis puis les proposera à la Préfecture.

La mise en place de l'adressage est prévue pour cette fin d'année. Le coût s'élèvera à 12750 € HT, l'État a été sollicité pour apporter son aide à son déploiement.

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris part à ce projet et espérons que les noms choisis plairont à tous.

### Urbanisme



Des réunions publiques d'information ont eu lieu sur les communes de St Pierre Eynac et Lantriac pour le secteur du Meygal.

Vous trouverez l'état d'avancement dans le Bulletin d'information de la Communauté de Communes.

### Bâtiments Communaux

#### Salle des fêtes et mini-réseau de chaleur

Pour faire suite au départ de Roger, le bâtiment annexe de la salle des fêtes a été libéré et vidé.

La partie Est de la parcelle, située en dessous de la cour de la salle des fêtes, appartenant à Mme Xavier de Clippel est en cours d'acquisition par la mairie.

Pour rénover le bâtiment annexe et le rez-de-chaussée de la salle des fêtes, une demande d'aide LEADER (Fonds Européen) est en cours.

Le cabinet d'architecture a été choisi (MAGAUD Thierry et Gautier). Si la demande de subventions est acceptée, pour un montant maxi de travaux de 100000€, la Commune peut percevoir une aide de 66 % du montant.

Les objectifs du projet sont

- Dans un 1<sup>er</sup> temps de rénover le bâtiment annexe de la salle des fêtes et le bas de la salle des fêtes : toiture, ouvertures, huisseries, isolation,
- Dans un 2<sup>ème</sup> temps d'améliorer l'isolation et de mettre en place un chauffage commun pour les trois bâtiments publics que sont la Mairie, l'Église et la salle des fêtes

Le bas du bâtiment annexe de la salle des fêtes est prévu pour être aménagé comme salle de réunions pour nos différentes associations.

#### Isolation du bâtiment ancien de l'école

Les travaux ont été réalisés en deux tranches :

- 1) La première phase comprend l'élimination des ponts thermiques des anciennes entrées des classes, l'isolation du plafond au-dessus de la salle de classe des petits, ainsi que le remplacement des menuiseries des



appartements par des fenêtres avec double-vitrage et l'habillage des coffres des volets roulants neufs et existants sur toute la façade côté cour avec des lambrequins en mélèze.

- 2) 2) Pour compléter la démarche et pour le confort des locataires des sas ont été mis en œuvre rajoutant un espace de transition abrité entre l'extérieur, parfois difficile sur le plan météo, et l'intérieur. Ils ont été réalisés en mélèze.

Le mélèze a été choisi pour la discrétion et l'intégration à l'aspect général du bâtiment lorsqu'il aura grisé et l'absence d'entretien.

Le financement de cette opération, d'un montant global de 26 500 € HT, se répartit de la manière suivante :

- ✓ La région a apporté 10 500 €,
- ✓ l'ETAT finance 8 000 €,
- ✓ Et la Commune complète le financement à hauteur de 8 000 €.

### **Aménagement des abords de l'école**

Il a été décidé d'étudier l'aménagement des abords de l'école. La cour est soutenue par un mur en béton avec contrefort au pied duquel un bachat en pierre reçoit l'arrivée d'eau d'une source.

Le paysagiste du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) a été consulté et après une visite sur place a proposé deux avant projets avec plantations d'arbustes et/ou cheminement pédagogique.

Ces deux variantes sont à l'étude par le conseil municipal pour une réalisation à l'automne.

### **Cure de Monedeyres**

La cure de Monedeyres est un bien de section. Elle est louée et entretenue par la municipalité.

Les prévisions d'occupation de cette maison nous amènent à l'été 2023. A ce moment-là, nous pourrions mettre en œuvre l'amélioration de l'isolation du bâtiment.

Des rénovations importantes sont prévues : suppression du balcon arrière en béton, remplacement de la porte par une fenêtre, jointoiment de la façade, changement des huisseries, isolation intérieure des murs, mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée et reprise du chauffage et de la plomberie !

Le coût estimatif des travaux est de l'ordre de : 55 000 € HT.



Ces importants travaux vont permettre de mettre aux normes locatives ce logement et d'apporter un meilleur confort aux futurs locataires !

### **Voirie/Déneigement/Travaux**

Voirie, travaux divers printemps / été 2022

Le syndicat des eaux a procédé sur les mois de mai et juin au déplacement et renforcement de certaines conduites d'eau potable afin de les ramener dans le domaine public notamment sur Sénéol, les Drayes, Raffy.

Certains passages busés d'entrées de maison ont dû être remplacés car bouchés ou cassés voir sous- dimensionnés à la taille du fossé.



Nous avons également réalisé du curage de fossé sur ces mêmes secteurs en prévision des reprises de voirie ainsi que sur la montée de Raucoules.

L'entreprise Colas réalise les travaux de goudrons et enrobés sur ces routes dans le courant du mois de juillet avec application d'un tapis de « grave émulsion ». (Travaux financés en partie par une subvention demandée au titre de la DETR de 2021 et 2022 et avec les tarifs établis en 2021).

Depuis l'assemblée de La Chaud et jusqu'au pylône de téléphonie de La chaud du Mas, la fibre d'alimentation vient (enfin !) d'être enterrée. Sur les portions de routes goudronnées, c'est le prestataire de pose de réseau (ABRSX, sous-traitants d'Axians) qui réalise la reprise des enrobés ainsi que la remise en état du chemin les Sauvages – le Mas.

Profitant de la présence de l'entreprise de TP Guilhot pour les travaux de curage de fossés, nous avons décidé de faire « peau neuve » sur le terrain de boules du Coudert. A peine terminé, quelques audacieux joueurs l'ont inauguré lors de la fête du pain !

Oh miroir, mon beau miroir dis-moi...si je peux m'engager ?  
Un miroir a été installé à Monedeyres afin de sécuriser un croisement où la visibilité est très réduite.



## Finance

Notre Capacité d'Autofinancement Nette a encore augmenté en 2021 pour passer de 42 238 € à 46 412 €.

Pour rappel la CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La dette par habitant était de 541€ en 2019, elle est en 2021 à 402 € ce qui nous situe dans une bonne position par rapport aux communes comparables.

Cette situation financière va nous permettre de développer les investissements liés à la voirie, à la réfection des différents bâtiments communaux notamment avec la rénovation de la cure de Monedeyres, la réhabilitation de la salle des fêtes et d'avancer sur notre projet de mini réseau de chaleur.

D'autres projets sont à l'étude pour améliorer différents espaces de notre commune et favoriser « le bon vivre ensemble à Queyrières » ...

L'ensemble du conseil tient à souligner l'engagement au quotidien de notre secrétaire, Caroline Massard, pour le traitement de la gestion comptable. La DGFIP suit un Indicateur de Pilotage Comptable (IPC). Pour l'exercice 2021 nous sommes à 100% (93.33 en 2020).

## Communication

La commission communication a entamé les démarches pour rééditer le livre "Les pierres racontent Queyrières".

Cet ouvrage collectif a été publié en 1997 et est le fruit de longues recherches de documents historiques et du travail d'habitants de la commune passionnés par la découverte et la mise en valeur du patrimoine des Hautes Terres du Meygal.

Aujourd'hui, il ne nous reste plus un seul exemplaire de cette édition à vendre ou à offrir aux nouveaux arrivants sur la commune et les supports informatiques ne sont plus utilisables !



Un premier travail a donc été fait numériquement pour scanner les pages du livres et les transposer en format exploitable par un imprimeur.

Notre objectif est de faire imprimer cet ouvrage début 2023, mais il nous reste à relire le tout pour corriger les erreurs ou imperfections de la technologie !

Nous faisons appel aux bonnes volontés, disponibles et appétentes à ce genre de travail, pour organiser cette relecture ! Faites-vous connaître auprès de la secrétaire de mairie pour faire avancer ce projet !

## **Cimetière**

Comme indiqué dans notre dernier bulletin, les travaux de recensement des tombes du cimetière communal qui avaient démarré en septembre se sont terminés en mars.

La plupart des tombes ont été entièrement identifiées mais il reste encore à ce jour une cinquantaine de sépultures pour lesquelles nous avons des questions ou qui ne sont pas entretenues.

Dans les prochaines semaines, nous allons mettre des panneaux sur ces tombes afin d'obtenir des informations complémentaires de la part des visiteurs au cimetière ou notifier le manque d'entretien qui conduira à une procédure d'abandon. Néanmoins, si certains d'entre vous pensent avoir déjà des renseignements sur ces tombes, merci de contacter la mairie.

Parallèlement à ce travail d'inventaire nous avons pris contact avec des sociétés spécialisées dans la gestion informatisée des cimetières et avons retenu la société Multimédia qui est intervenue début mai. Un drone a survolé le cimetière et a pris des photos des lieux et de chaque tombe et un plan détaillé a pu être établi.

Caroline et Jean Pierre ont été formés sur un logiciel qui reprend toutes les informations collectées par Valérie Demars et la commune répond maintenant pleinement aux obligations légales en matière de gestion des cimetières.

Il ne reste plus qu'à revoir le règlement intérieur du Cimetière. La révision est prévue pour septembre.

## **Transport solidaire**

Le transport solidaire vous permet de vous rendre à Yssingeaux pour le marché mais également pour faire vos courses dans un supermarché de cette même ville.

Cet été, les bus sont loués au Centre de Loisirs de Lantriac pendant la période des vacances scolaires. S'ils étaient disponibles à certaines dates, nous vous contacterons pour vous en informer.

Si vous êtes intéressés par le transport solidaire, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie aux horaires d'ouverture.

Encore un grand merci à nos chauffeurs bénévoles Daniel Gimbert et Christophe Hardy.



# vie associative

## Le mot des associations

### Le Yoga d'Isa



Le but unique du yoga est l'élimination des obstacles qui empêchent l'être humain de profiter pleinement de sa vie. » Swami Satyananda.

J'insiste toujours sur le fait que le yoga doit être considéré comme étant une hygiène de vie. Ce n'est pas un exercice de gymnastique qui incite à aller toujours plus loin, à nous dépasser. Oui c'est un effort mais un effort dans la persévérance, la régularité. Pas à pas, chacun à son niveau et avec ses propres capacités, progressivement le corps évolue et la confiance s'installe. Le yoga lorsqu'il est bien compris permet une ouverture saine. C'est une quête et non une conquête.

Les séances de yoga reprendront le 12 septembre pour le groupe du lundi et le 15 pour le groupe du jeudi. À la salle au-dessus de la mairie de 19H à 20H Pour les nouveaux adhérents je propose toujours un cours d'essai de préférence courant septembre. Les groupes se décident simplement en fonction des disponibilités de chacun.

### Association de Monedeyres

Après deux années en sommeil en raison de la crise sanitaire, l'Association a pu proposer une soupe aux choux. Samedi 9 juillet, les membres de l'association ont ainsi pu ravir 110 gourmands dans sa célèbre église non consacrée. Quel plaisir de nous retrouver pour partager de tels moments !

Nous vous donnons rendez-vous le 15 août pour la messe de plein air ainsi que le repas et le concours de pétanque. La traditionnelle soupe aux choux du 1<sup>er</sup> samedi de septembre, soit le 3, sera maintenue si les conditions sanitaires ne se dégradent pas.

### Plantes sauvages

La saison 2022 a bien commencé pour l'association Plantes sauvages 43 avec, entre autres, un atelier cueillette et cuisine le 2 juillet.

Les participants ont apprécié, comme à chaque fois, la beauté des paysages de notre commune et la richesse floristique de la végétation.

Les prochaines activités sont :

- une balade à Monedeyres sur le thème de la faune et de la flore le 24 juillet, animée par Françoise Bourlès Réserve et renseignements au 07.81.34.23.01
- une balade découverte des plantes sauvages comestibles et toxiques dont la grande ciguë le dimanche 4 septembre aux gravières (Bas en Basset)
- une balade découverte des fruits sauvages le dimanche 23 octobre, le ravin de Corboeuf (Rosières)  
Horaires des balades : 14h 17h  
(Tarif 6 € + 5 € d'adhésion, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés)
- un après-midi cueillette et cuisine de 15h à 19h30, le samedi 3 septembre à Queyrières  
Tarif 32 €/ enfant (accompagné de 5 à 10 ans) 5 € + Adhésion à l'association obligatoire 5 €



Ateliers (balade, conférence, cueillette et cuisine) à la demande et sur mesure.

Renseignements et réservation Marie-Laure Delay : 04.71.06.16.37





## Le Comité des fêtes

Le 19 juin dernier, le comité des fêtes a allumé le four à pain du Coudert pour la fête du pain.

Une bonne soixantaine de personnes se sont retrouvées avec plaisir pour un repas partagé. Chacun a apporté un plat, une tarte ou un dessert à réchauffer dans le four, ou pas, et une boisson pour un repas convivial. Le pain a été cuit dans le four sur place et offert par le comité des fêtes !

Sont à venir la Ronde des Sucs : le 18 septembre à partir de 8h30 5/10/15 km et une donnerie le 15 octobre de 11h à 16h, installation à partir de 10h.

Renseignements par mail [cdfqueyrieres@orange.fr](mailto:cdfqueyrieres@orange.fr) ou par téléphone au 06.58.88.51.57



## Association de la maison des Drayes

Pour marquer la fin des vacances scolaires, l'association de la maison des Drayes rallume son four à bois pour un moment de partage et de convivialité. Une vente de pain (fabriqué et cuit sur place) sera organisée du vendredi 26 Aout (fin d'après-midi) au dimanche 28 Aout (fin de matinée). A cette occasion, pour ceux qui voudront se raconter leurs vacances, une buvette sera présente pour les accompagner.

## Les amis de Queyrières

Depuis la fin du dernier confinement, « Les Amis de Queyrières » ont repris leurs activités et d'une manière très dynamique !

Le dimanche 1<sup>er</sup> mai un repas "**Saucisses Lentilles**" était proposé à la salle des fêtes. Grâce au savoir-faire de Jean-Marie en cuisine, de Marcel pour la terrine et à la bonne volonté des bénévoles de l'association, 140 repas ont été servis, rassemblant toutes les générations ! Les gens étaient si heureux de se retrouver après tant d'isolement, pour un dimanche bien chaleureux !





Le 24 juin les amis de Queyrières ont partagé le repas de fin de saison préparé par les bénévoles et offert gracieusement.

Le 27 aout en soirée, repas **SARASSOU** à la salle des fêtes, suivi d'un **bal**, cette soirée est ouverte à tous !

A partir du 2 septembre, reprise des activités régulières pour ceux qui le souhaitent, **tous les quinze jours, le vendredi à 14h00** à la salle des fêtes pour jouer aux cartes ou à des jeux de société, faire une petite marche et prendre une collation à l'heure du goûter.

Le programme s'adapte aux envies et à la forme des participants !

Le 23 octobre après-midi, **concours de belote** à la salle des fêtes.

L'association « Les Amis de Queyrières » est ouverte à toutes les générations et à toutes les communes, la cotisation annuelle est fixée à 18€ !

Pour adhérer, n'hésitez pas à contacter les nouveaux membres du bureau :

- ✓ Solange AUTIN, Présidente, 04 71 57 62 59
- ✓ Marie-Andrée CHAMBLAS, Trésorière 04 71 57 63 95
- ✓ Marie-Louise JAMOND, Secrétaire 04 71 57 63 63

## Les manifestations

### Exposition-Vente

Comme chaque année depuis 29 ans, l'exposition-vente est accessible à la salle des fêtes jusqu'au 24 juillet. 25 artistes et artisans ont été sélectionnés avec des styles très différents.

Des démonstrations sont prévues par certains d'entre eux. Ce sera le cas dimanche 17 juillet avec des dentellières.

Joseph Lozano, spécialiste de marqueterie de paille, sera présent pour montrer son savoir-faire les 15 et 22 juillet.

Cette année, Talia et Manon seront ravies de vous accueillir !

L'expo-vente est ouverte tous les jours de 15 heures à 18 h 30.

### Notez les dates !

10 juillet – 21 août	Animations au chalet du Meygal	Chalet du Meygal
19 juillet-18 août	Partez à la découverte du Meygal à cheval	Chalet du Meygal
15-août-22	Messe, repas et concours de pétanque	Asso Monedeyres
26 au 28/08/2022	Fête du Pain	Association des Drayes
27-août-22	Sarassou et Bal	Les Amis de Queyrieres
03-sept-22	Soupe aux choux	Asso Monedeyres
12-sept-22	Veillée sur les Moulins de la Sumène à l'église de Monedeyres	Alain CROISIER
18-sept-22	Ronde des Sucs	Comité des Fêtes
15-oct-22	Donnerie	Comité des Fêtes
	Concert à l'église de Monedeyres	
23-oct-22	Concours de Belote	Les Amis de Queyrieres



## Balade guidée

Le lundi 31 mai, nous avons profité du beau soleil pour faire une balade autour de Queyrières. Une guide nous a accompagnés pour nous parler de la faune et de la flore.

Nous avons appris beaucoup de choses comme la raison pour laquelle les fleurs étaient colorées, quelles sont les couleurs des fleurs et en quoi ces couleurs sont importantes pour les insectes. Nous avons appris le nom de certaines espèces d'herbe ou de fleurs de chez nous...

Nous savons écouter et comprendre les chants et cris des oiseaux...



## Patinoire

Tous les vendredis de mars à avril, nous sommes allés à la patinoire de Lantriac.

A l'aide de notre moniteur Raphaël, nous avons appris à patiner, freiner, tourner et même sauter !

Nous sommes de vrais champions du roller !

Nous avons aussi fait beaucoup de jeux comme 1-2-3 soleil, chasseurs et lapins, ... Génial !



Les MS-GS-CP et CE1 : Malone, Emy, Jade, Elouan, Ronan, Alba, Cathéline, Lya, Lowen, Lana, Lalie, Romane, Hugo, Nathan.





## Théâtre



Le mardi 12 avril, nous sommes allés au théâtre pour aller voir « Là-bas si j'y chante » de la compagnie Nosferatu. Pendant ce spectacle, nous avons fait le tour du monde en chanson. Nous avons traversé de nombreux pays comme l'Australie, l'Amérique, la Suède, L'Afrique, la Chine... Les étapes du voyage étaient projetées sur le décor... Nous avons beaucoup aimé ce voyage musical !  
Les PS, MS, GS et CP  
Gianni, Johanna, Evy, Malone, Jade, Emy, Elouan, Ronan, Alba, Cathélina et Lya.

Le jeudi 12 mai, nous sommes allés au théâtre pour aller voir « Soeurcières » de la compagnie Pluméa.

Soeurcières est un conte dansé sur le thème des sorcières. A travers ses danses, la « belle sorcière » nous apprend la sororité, la liberté. Ses mélanges de potions magiques nous racontent les histoires et destins des femmes dans le passé.

Les CP et CE1 : Nathan, Romane, Lowen, Lana, Lalie, Hugo et Lya



Tous les vendredis, nous faisons du sport, mais lorsqu'il ne fait pas beau, nous faisons un tournoi d'échecs. Le but du jeu est de mettre le roi en échec et mat.

Pour cela, il y a certaines règles à respecter. Au départ, il faut disposer les pièces correctement. Il faut, par exemple, mettre la reine sur sa couleur. Ensuite, pour déplacer les pièces, il faut aussi respecter des règles : le pion peut avancer d'une ou de deux cases la première fois, le cavalier avance en L...

On adore ça !

## Sortie scolaire de fin d'année

Lundi 13 juin nous partons pour trois jours en Ardèche très denses en visites et en activités







### Visite de la grotte Chauvet et de l'aven d'Orgnac

La grotte Chauvet est la plus grande réplique de grotte au monde avec des restitutions de peintures de plus de 36 000 ans ! Dans l'aven d'Orgnac nous avons vu des stalactites et des stalagmites.

Nous avons dessiné comme les hommes préhistoriques 😊



Nous avons également réalisé des ateliers de poterie, des fouilles archéologiques, ... et visité le Musée d'histoire naturelle à Balazuc pour plonger au cœur d'un merveilleux voyage de 550 millions d'années !

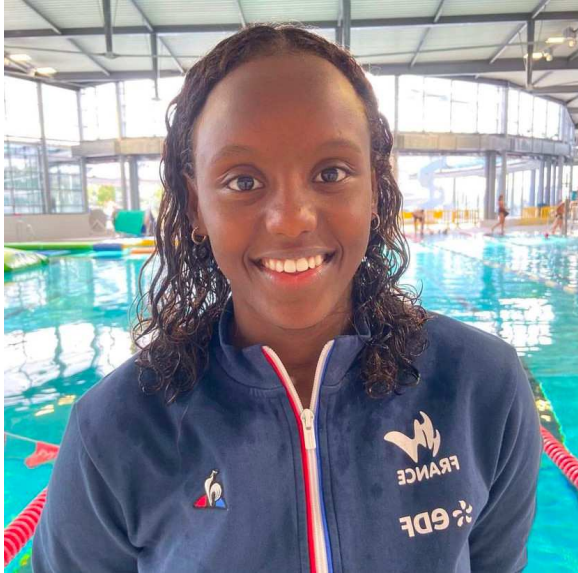


Merci à tous !





## Selam Chapuy espoir junior de la natation handisport.



Selam Chapuy, de Raffy, à 17 ans a un sacré palmarès dans cette discipline. Elle a dernièrement participé aux championnats de France de natation handisport à Valenciennes, où elle a terminé 2ème au 50m.dos (sa spécialité !), 3ème en 200 m. nage libre, 4ème en 100 m. brasse et dans les 10 premières en 100m. dos et libre et 200 m. 4 nages.

Paraplégique de naissance (spina bifida), Selam est classifiée S5 en natation handisport. Elle nage uniquement avec le haut du corps.

Membre du collectif national France "accès à la performance", elle est reconnue sportive de haut niveau sur les listes ministérielles.

Depuis 2018, elle a intégré l'Académie Philippe Croizon à Vichy afin de concilier études et sport de haut niveau. Dans cette structure bienveillante, dynamique et très enthousiasmante, les jeunes suivent un entraînement exigeant, souvent matin et soir, en plus de leur

cursus scolaire classique (Selam entrera en terminale à la rentrée prochaine), en vue de réaliser leur rêve : participer aux Jeux Paralympiques avec l'espoir d'y décrocher une médaille.

Parmi ses belles réussites, Selam a notamment nagé aux côtés de Philippe Croizon pour des défis en mer (relier à la nage le cap Gris Nez et le cap Blanc Nez, ou nager en eau libre entre Tahiti et ses îles) et elle a participé à plusieurs reprises aux championnats de France.

Faire partie de cette académie, lui permet d'être soutenue pour mener à bien son projet de sportive de haut niveau dans les meilleures conditions possibles avec une ouverture sur les autres et sur le monde. Néanmoins, l'aspect financier de cette quête l'amène à rechercher des partenaires ou des entreprises pour l'aider : "J'ai besoin de trouver des financements pour compléter le financement de stages en France et à l'étranger, en ce qui concerne les déplacements, les hébergements... Et j'ai aussi besoin d'acheter des équipements comme des combinaisons de natation en bassin et eau vive, des lunettes..." nous précise-t-elle.

De sérieux sponsors soutiennent déjà l'académie Philippe Croizon, quelques acteurs locaux apportent également leur soutien directement à Selam, et pour ceux qui le souhaitent :

Contacts Mail : [chapuy4328@gmail.com](mailto:chapuy4328@gmail.com)

Instagram : [https://www.instagram.com/selam\\_chapuy/](https://www.instagram.com/selam_chapuy/)

Avec son large sourire et sa détermination, Selam nous transmet aussi ce message fort, qui vient de Philippe Croizon : "En relevant ensemble ce défi, nous voulons démontrer que le handicap n'est pas une fatalité. Avec du courage et de la volonté, chacun, qu'il soit valide ou non, peut repousser ses limites et accomplir de grandes choses."



Dans nos prochains numéros nous aurons l'occasion de vous présenter nos autres champions.